

Projet de charte de bonne conduite du plaisancier en Polynésie

Cette charte est créée par l'AVP et a pour but de définir des règles de bonne conduite pour les voiliers qui naviguent en Polynésie afin de les informer sur les pratiques et réglementations locales, d'améliorer leur image auprès des résidents "terriens" et donc d'harmoniser les comportements afin d'obtenir une vraie reconnaissance et acceptation auprès des autorités et de la population.

L'idée étant de prendre à contre-pied le train de restrictions qui est en marche contre la plaisance en Polynésie, en montrant notre engagement à la "réguler" par nous même et montrer patte blanche afin d'obtenir une souplesse dans les restrictions à venir et devenir le premier acteur de sa propre expansion et ne plus être le simple spectateur de la dégradation d'une plaisance que l'on ne souhaite pas. Elle s'appuiera sur une documentation et une information détaillée qui sera développée en annexe afin d'expliquer pourquoi les points abordés sont essentiels et comment il est possible de les mettre en œuvre.

Nous nous attacherons à apporter des réponses et des solutions simple et bon marché pour équiper son bateau le cas échéant pour s'y conformer.

Elle est réservée exclusivement aux membres de l'AVP.

Chacun des membres de l'AVP sera libre d'y souscrire, ou pas. Chaque souscription sera accompagnée d'un pavillon permettant d'afficher son engagement et sa volonté de mettre tout en œuvre pour la respecter.

Cette charte sera évolutive et développée conjointement avec la participation de partenaires impliqués dans la plaisance en

Polynésie.

Elle sera donc implémentée de préconisations de tous les acteurs qui jugeront bon d'y apporter de l'information sur une conduite à tenir afin de limiter l'impact de la plaisance sur le domaine qui le concerne. Les partenaires pourront être aussi bien des associations de protection de l'environnement de manière générale, que des organismes issus de l'administration ou du gouvernement, pourvu qu'ils soient impliqués dans notre démarche et que leurs préconisations soient cohérentes et "non liberticide".



Voici le projet de charte que nous avons élaboré :

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES PLAISANCIERS EN POLYNÉSIE

AVANT TOUT, UN ENGAGEMENT :

En adhérant à cette charte, j'affiche mon engagement à avoir une attitude éco-responsable, à respecter la terre et sa population, les réglementations et usages en vigueur, et à protéger la faune et la flore de Polynésie.

UN PAVILLON POUR AFFICHER SON ENGAGEMENT :

En arborant le pavillon lié à cette charte, je montre aux autres plaisanciers et à la population que je me suis engagé à

la respecter.

1 – Aucun rejet polluant en mer et tri des déchets

- Je conserve tous mes déchets à bord et je les trie pour les recycler selon les infrastructures disponibles prévues dans chaque île.
- Je privilégie une attitude éco-responsable active :
 - en ramassant les déchets trouvés en mer
 - en limitant l'utilisation de plastique à usage unique
 - en utilisant des produits sans effet sur l'environnement

2 – Traitement des eaux noires (toilettes)

- J'utilise mon dispositif de rétention et/ou les infrastructures prévues à terre, conformément aux prescriptions en vigueur pour éviter les rejets dans le lagon

3 – Respect de la faune et la flore sous-marine

- Je pose mon ancre exclusivement sur fond de sable ou de vase afin de préserver le corail
- Je respecte les règlements de pêche (poissons, coquillages, crustacés, ...)
- Je respecte les distances et règles d'observation des mammifères marins

4 – Circulation dans le lagon

- Je navigue avec prudence dans le lagon et à l'approche des plages et des nageurs
- Je réduis ma vitesse dans les mouillages et à proximité d'autres bateaux

5 – Respect de la population et accès à terre

- Je privilégie les accès à terre publics à proximité du mouillage quand ils existent
- La plupart des terres étant privées (*motu* – îlots – compris), l'accès au rivage, la cueillette des fruits, quelquefois le simple passage sont soumis à autorisation des habitants.
- J'ancre à une distance raisonnable des habitations en respectant la quiétude des lieux
- Je me présente, je communique, et je m'informe auprès des habitants des spécificités du lieu visité.
- Je conserve une tenue décente à proximité du rivage, des embarcations et au contact des populations en général

6 – Entretien de son navire

- Je mets tout en œuvre pour maintenir mon bateau en état de navigation et de manœuvrabilité
- Je privilégie les aires de carénage équipées pour effectuer l'entretien de ma coque

7 – Solidarité, partage et communication

- Je défends les valeurs de solidarité et d'entraide entre gens de mer

– Je sensibilise mon entourage (et notamment les enfants) sur la protection et la sauvegarde de notre environnement et sur le respect de cette charte

ANNEXES DE LA CHARTE ÉCOCÉAN POLYNÉSIE : ALTERNATIVES / SOLUTIONS / INFORMATIONS / PRÉCONISATIONS

Dans la charte, vous trouverez des liens vers ces annexes : elles ont pour but de fournir de l'information, apporter des solutions pratiques à ceux qui ne seraient pas en mesure de l'appliquer, et recensera toutes les préconisations des partenaires qui voudraient se joindre et participer activement à la charte en s'en servant comme canal de communication pour exposer au plaisanciers leurs problématiques.

Elle est **TOTALEMENT ÉVOLUTIVE !**